

Règlement graphique

PLAN 2  
PLAN DES  
RISQUES

OULDALLE  
ZAE de Rogerville/Oudalle



Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES,  
À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

- ZONES URBAINES (U)**

  - UA – Zone urbaine de centralité
  - UB – Zone urbaine de forte densité
  - UC – Zone urbaine de moyenne densité
  - UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre
  - UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle
  - UE – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
  - UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
  - UG – Zone urbaine d'équipement
  - UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire
  - UJ – Zone urbaine de jardins familiaux
  - UL – Zone urbaine littorale
  - UP – Zone urbaine d'équipement péninsulaire
  - US – Zone urbaine d'équipement de santé
  - UT – Zone urbaine d'équipement touristique
  - UY – Zone urbaine d'activité économique
  - UZ – Zone urbaine sans règlement
- ZONES À URBANISER (AU)**

  - AUB – Zone à urbaniser de forte densité
  - AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
  - AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
  - AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
  - AUG – Zone à urbaniser d'équipement
  - AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
  - AUY – Zone à urbaniser d'activité économique
  - 2AU – Zone à urbaniser à long terme
- ZONES AGRICOLES (A)**

  - A – Zone agricole stricte
  - AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
  - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)\*
- ZONES NATURELLES (N)**

  - N – Zone naturelle stricte
  - NA – Zone naturelle aménagée
  - NC – Zone naturelle de carrière
  - NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
  - NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
  - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)\*\*

STECAL EN ZONE AGRICOLE (/) Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE (/) Nc (camping) / Ni (hébergement insolite) / Ng (équipement N) (jardins familiaux) / Nj (loisir / sport) / Ns (santé) / No (tourisme) / Ny (activité économique)

- RISQUES NATURELS**

**PPRI DE LA LÉZARDE**

  - Débordement de cours d'eau
  - Ruissellement
  - Remontée de nappe
  - Zone d'érosion

**PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINTE-ADRESSE**

  - Gonfreville-l'Orcher
  - Sainte-Adresse

**PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE**

  - PPRL du Havre à Tancarville
  - Zone à réglementation spécifique

**RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)**

  - Saint-Jouin-Bruneval
- RISQUES LIÉS AUX EFFONDEMENTS**

  - Cavité souterraine\*
  - Éboulement de falaise
  - Recul du trait de côte

**RISQUE LIÉ AU RUISSELLEMENT (HORS PPRI)**

  - Ruissellement

**PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT**

  - Au moins 0,5 m
  - Inférieur à 0,5 m
  - Zone de danger

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUI.  
\* Des ouvrages entre le front cadastre et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister.  
\*\* Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

- RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**PPRT DE LA ZONE INDUSTRIAL-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER**

  - Zone industrial-portuaire
  - CIM d'Antifer

**ICPE SOUMISES À AUTORISATION**

  - Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)
  - Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)
  - Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
  - Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
  - Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
  - Zel – Zone des effets irréversibles (E)
  - SICRE Océane
  - Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
  - Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
  - ZF – Zone forfaitaire (A/B/C/D)
- INFRASTRUCTURES DE MATIÈRES DANGEREUSES**

  - Zels – Zone des effets létaux significatifs
  - Zpel – Zone des premiers effets létaux

**TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE**

  - Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
  - Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
  - Effets létaux significatifs (E)
  - Premiers effets létaux (D)
  - Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)

**Effets pyrotechniques (Z1)**

  - Effets pyrotechniques (Z2)
  - Effets pyrotechniques (Z3)
  - Effets pyrotechniques (Z4)
  - Effets pyrotechniques (Z5)